

Obtentions végétales—Loi

appris qu'il avait effectivement voté pour lui. Il l'a fait parce qu'il avait confiance en lui, comme bien des citoyens de notre région.

Si ces gens-là avaient confiance dans John Diefenbaker en 1957, c'est parce que, fait exceptionnel, un gouvernement libéral arrogant avait invoqué la clôture dans le débat sur le pipeline. John George Diefenbaker partit en croisade, non seulement à la Chambre mais dans le pays. Bien des gens qui avaient des principes différents le suivirent.

C'est pourquoi je dis aux députés d'en face que l'usage qu'ils font de la clôture commence à me rappeler une de mes connaissances dont les principes conjugués sont différents des miens. Au cours d'une discussion où nous parlions de notre vie, je lui ai demandé comment il faisait pour ne pas se sentir coupable compte tenu de ses aventures sentimentales. Il m'a dit que la première et la deuxième fois, il se sentait un peu coupable, mais qu'à partir de la troisième fois, ça allait assez bien. Il ne se sentait plus coupable à propos des relations qu'il avait. Je suppose que je suis capable de le comprendre. Je le connaissais assez bien.

C'est ainsi que les députés d'en face en sont arrivés à avoir recours à la clôture. Ils l'ont utilisée une fois et ils s'en sont bien tirés avec le libre-échange; ils ont donc systématiquement eu recours à la clôture au cours de cette session-ci. Il ne s'agit pas d'une situation de crise, comme dans le cas du débat sur le pipeline. Personne ne le conteste. La chute libre du gouvernement actuel dans les sondages, où nos résultats ne sont pas très élevés non plus, est due au fait que dans tout le pays, les gens ont de plus en plus l'impression que le gouvernement est arrogant et qu'il leur force la main, ce qui ne leur plaît pas.

Je pourrais comprendre pourquoi la motion de clôture a été invoquée si le pays était dans une situation de crise. Si nous venions de terminer la saison d'ensemencement et que les agriculteurs avaient manqué de semences, et qu'il n'y avait pas de bonnes semences à planter, il y aurait alors au Canada une crise qui justifierait peut-être qu'on prenne une mesure aussi radicale que celle-ci sur une question qui n'est pas particulièrement dangereuse pour la santé générale de la population, mais c'est néanmoins une question importante qui revêt un caractère symbolique. Le pays n'est pas dans une situation de crise. Nous n'avons pas besoin de nouvelles semences pour l'année prochaine ni pour l'année suivante. Nous nous débrouillons très bien.

Y a-t-il une crise dans la production? Non. Nous avons eu un problème de sécheresse l'année dernière et nous cherchons toujours à le régler. Les agriculteurs peuvent produire. Les autorités canadiennes en matière de recherche nous ont beaucoup aidés. Nous dirigeons une des économies agricoles les plus modernes et les plus efficaces au monde. Nous l'avons fait avec la production publique de semences, avec des institutions comme la Commission canadienne du blé, avec un réseau ferroviaire national utilisant des élévateurs. Je ne crois pas que ces idées soient particulièrement dépassées. Elles ne correspondent tout simplement pas à la philosophie des députés d'en face.

• (2320)

La motion de clôture aurait pu être invoquée s'il y avait eu une crise d'une telle ampleur qu'elle aurait nécessité ce genre de mesure radicale. Si les agriculteurs revendiquaient cette mesure législative à grands cris, elle aurait peut-être été justifiée. Je n'ai cependant vu aucun agriculteur marcher sur la Colline du Parlement pour faire du lobbying en faveur de la protection des obtentions végétales. Pas un agriculteur de ma circonscription ne m'a écrit pour me dire qu'il voulait que les droits des phytogénéticiens soient protégés, et il y a d'anciens conservateurs de même que des phytogénéticiens dans cette circonscription.

Le gouvernement dit qu'il a consulté les groupes d'agriculteurs. L'un des auteurs de l'excellent rapport sur l'enseignement postsecondaire chez les autochtones, qui a paru ce soir, a eu la chance de constater par lui-même ce que la population pensait du processus de consultation du gouvernement. Ce n'est qu'un exemple, mais il doit aussi avoir parlé aux agriculteurs membres des pools du blé de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, d'Unifarm ou du syndicat national des cultivateurs. Les agriculteurs n'étaient pas du tout contents lorsque le gouvernement a soustrait l'avoine à la responsabilité de la Commission du blé. Ils n'ont pas l'impression d'avoir été consultés.

Nous avons entendu parler de retraités qui auraient été consultés au sujet de l'imposition de la totalité de leurs pensions, ce qui constitue une discrimination envers eux parce que tous les revenus devraient être traités également. Pourquoi les pensions devraient-elles être traitées différemment, par exemple, des dividendes? Le gouvernement a déclaré qu'il avait consulté les retraités.

M. Fisher: Il ne pouvait cependant pas en nommer un seul.